



Membre de l'INPH



FPS, 17 rue de la Bluterie, 94370 Sucy en Brie, Tél. : 06.63.07.22.34/06.70.03.71.10, Fax : 01.45.17.52.73 / 04.91.72.49.20

***Enquête nationale de la FPS : Transformation des postes PAC en postes PH***

Hôpitaux généraux : responsable Dr M. Amour / CHU et AP-HP : responsables Dr L. Boudaoud et M. Oudjhani

La transformation des postes de PAC en postes de PH à l'AP-HP, aux CHU et aux hôpitaux généraux, pose encore des problèmes. Ces problèmes étant de nature différente ; en fonction des hôpitaux, des services, des collégiales, des syndicats, de politique de service etc....

Pour défendre les dossiers individuellement et permettre à votre syndicat d'avancer sur cette question, nous allons réaliser un état des lieux avec les intéressé(e)s directement. Nous demandons à chaque praticien concerné, de participer à cette enquête.

Répondez directement à ce questionnaire et puis l'envoyer [en cliquant ici...](#) ou par PDF [en cliquant ici...](#) ou par [Word en cliquant ici..](#)

Il sera exploité exclusivement par le bureau national de la FPS, qui s'engage, sans réserve, sur la confidentialité de contenu.

- Nom : ..... Prénom : .....

- Hôpital : .....code postal  
: .....Service : .....

- Téléphone : .....Mobile : .....

- Date d'arrivée dans le service : .....

- Année de réussite du PAC : ..... Année de réussite au

ANNÉE DE REUSSITE DU 1<sup>er</sup> 1<sup>er</sup> .....ANNÉE DE REUSSITE DU  
PH : .....

- Est-ce que la transformation est demandée ? .....si oui , préciser la date  
.....

Si la transformation n'est pas demandée, quelles sont les  
raisons ?.....

.....

- Est-ce que votre chef de service a demandé la  
transformation ?.....

- Le CCM ou la CME a t-il voté la transformation ?.....si oui préciser la  
date.....

- Le collège (AP-HP) de votre discipline, est-il favorable à la transformation  
?.....sinon pourquoi ?

.....

Le collège (AP-HP) de la discipline travaille t-il avec un syndicat ?.....si oui le  
quel ? .....

Dans votre discipline, existent t-ils des critères connus de tous sur les nominations  
des PH ?.....si oui,  
lesquels.....

Autres commentaires libres :

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder et rectifier ces informations.

mobilisation des PADHUE FPS SNPAC

**entrez au site...**